

Compte rendu
Conseil Municipal du 30 mai 2022 à 18 h 00
Salle Romain Rolland

N. Bourdouné : Bonsoir à toutes et tous. Nous voyons que l'été approche, qu'il y a eu un long week-end, vu que les rangs sont un peu clairsemés. Mais, ce Conseil Municipal est encore une fois un temps important car nous allons vous présenter le Compte Administratif et le bilan de l'année 2021.

L'appel est effectué. Le quorum est atteint.

N. Bourdouné : Avant d'aborder le Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal, je voudrais vous demander de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de déterminer le tarif des goodies au Musée de Clamecy, à savoir des mugs. Nous les avons réceptionnés en fin de semaine dernière. Nous vous demandons l'autorisation de ce rajout afin de déterminer le tarif de ces mugs pour qu'ils puissent être mis en vente dès maintenant.

Vote pour le rajout de ce point à l'ordre du jour : Unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Nicole Monfourny : Unanimité.

Vote du Procès-Verbal : Unanimité.

Finances :

Budget général : compte administratif :

N. Faule : Présentation du tableau du Compte Administratif du budget général et du détail des articles.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET GENERAL - VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT

<i>Vue d'ensemble section de fonctionnement</i>		TOTAL budget 2021	CA 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 250 134,00	6 565 300,43
011	Charges à caractère général	2 285 730,00	2 046 973,72
012	Charges de personnel	3 591 000,00	3 590 269,86
014	Atténuation de charges	64 397,00	54 397,00
65	Autres charges de gestion courante	588 442,00	582 574,25
66	Charges financières	80 000,00	77 812,20
67	Charges exceptionnelles	19 200,00	13 120,50
042	Opérations d'ordre	185 000,00	200 152,90
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à la section d'investissement	436 365,00	
RECETTES DE L'EXERCICE		7 391 434,07	7 003 438,87
013	Atténuation de charges	65 000,00	77 049,95
70	Produits des services	336 485,00	494 194,24
73	Impôts et taxes	3 821 562,00	3 857 148,30
74	Dotations, participations	2 390 749,00	2 356 447,39
75	Autres prod. de gestion courante	130 000,00	133 269,28
76	Produits financiers (sf 762)	-	6,00
77	Produits exceptionnels	33 900,00	85 323,71
79	Transferts de charges	-	-
72	Travaux en régie	-	-
042	Opérations d'ordre	-	-
002	Excédent reporté	678 738,07	
		Résultat de l'exercice	438 138,44

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

<i>Vue d'ensemble investissement</i>		TOTAL Budget 2021	CA 2021	RAR 2021
DEPENSES		3 630 132,40	2 198 630,01	1 306 860,03
001	Déficit reporté	-		
040	Opérations ordre budgétaire	-		
192	opérations ordre budgétaire	-		
16	Remboursement capital	470 000,00	469 409,69	
165	dépôts cautionnements	-		
	Programmes d'investissement	3 160 132,40	1 729 220,32	1 306 860,03
20418	subv. Organisme public	-		
RECETTES		3 521 132,40	1 895 200,68	786 886,70
001	Excedent reporté	211 236,52		
040	Opérations d'ordre budgétaires	185 000,00	200 152,90	
024	Opérations de cessions	10 000,00	-	
021	Prélèvement (autofinancement)	436 365,00	-	
10222	FCTVA	180 000,00	180 641,00	
10223	TLE	-	5 785,08	
1068	Affectation de résultat	97 889,22	97 889,22	
13	Subventions	1 744 849,66	960 732,48	786 886,70
16	Emprunts	655 792,00	450 000,00	
Résultat de l'exercice			- 303 429,33	

J. Guibert : J'aimerais dire que, lors du budget, je trouvais que le budget « voies et réseau et bâtiments » n'était pas assez conséquent. On constate lors de ce Compte Administratif que les dépenses n'ont pas été à la hauteur. C'est certes du fonctionnement et ce n'est pas dans ce budget que sont inscrits les dépenses pour refaire entièrement les routes. Je pense qu'il y a un besoin d'entretien plus poussé. Je constate une division par deux de ces lignes budgétaires. Cela permet de faire des rustines en attendant de plus gros travaux.

Je voulais aussi aborder un autre sujet, que j'ai appris dans la presse, ce sont les disques bleus. Je suis relativement d'accord. Cela évite les voitures-tampons et favorise la rotation des véhicules en centre-ville. On peut avoir le même constat, même si on aurait pu avoir une concertation lors d'un précédent Conseil Municipal. On repart sur les zones bleues, qui est une remise d'un règlement qui n'était plus appliqué. Des habitants nous ont interpellés sur cette question. Le délai d'un 1h30 de stationnement s'applique du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Des questions peuvent se poser derrière pour les habitants. Vous avez peut-être des réponses que je n'ai pas pu leur fournir. Quid des résidents à mobilité réduite dans le centre-ville, des personnes âgées pour se garer. Pour nous, c'est parfaitement possible de se garer sur les extérieurs, et nous le faisons pour la plupart. Quid des places autour des médecins, puisque 1H30 c'est vite dépassé, ce qui signifie une contravention pour les patients. Il y aura également moins de places de stationnement sur la Place des Promenades quand on se base sur la plupart des projets de réfection. On ne peut pas demander aux gens de moins stationner en centre-ville et de réduire le nombre de places de stationnement. Il y a aussi la question de la place taxi, même s'il est rare qu'ils stationnent plus d'1h30.

Il y a des questions d'ordre réglementaire et je voudrais savoir ce que vous avez prévu.

Je salue le fait que vous ne faites pas de la répression directement, mais de la pédagogie et vous mettez à disposition pour les habitants des disques gratuits. Ce n'est pas tout le monde qui le fait. Je termine sur une note positive sur ce point. Il y a quelques éléments de réglage à analyser.

N. Bourdoune : Nous privilégions la pédagogie. Nous amenons les habitants à se discipliner. Des commerçants et leurs employés se plaignent du manque de places à proximité de leurs commerces. Cette démarche sert à les stationner sur les parkings périphériques à proximité immédiate du centre-ville. Le nombre de places est limité à Clamecy, mais il y a des parkings sous-utilisés à proximité. Le réaménagement de la Place des Promenades ne signifie pas la réduction du nombre de places à Clamecy. De manière parallèle, nous réfléchissons à la mise en place d'une navette électrique et gratuite allant des zones périphériques au centre-ville afin de faciliter les mobilités. Nous avons d'ailleurs sollicité la Région à ce sujet.

Les zones bleues ont été mises en place en 2011 à la demande des commerçants qui partageaient ce constat de voitures-tampon qui monopolisaient les places et nuisaient à l'attractivité de leur commerce. Les horaires sont quand même corrects : de 9 h à midi et de 14h à 18h, sachant que la Police Municipale est chargée de faire respecter la réglementation et elle ne travaille pas le samedi. Dans un premier temps, nous appelons au bon sens des concitoyens et des commerçants à proximité immédiate.

On est sorti du sujet du Compte Administratif 2021.

I. Ciudad-Kadi : Je voudrais aussi signaler des problèmes de sécurité aux abords des écoles. Les places en zone bleue, devant le Crédit Agricole et sur la place Émile Zola, sont toutes occupées au moment de l'entrée à l'école le matin. Il y a des stationnements anarchiques, ce qui fait que les enfants ne rentrent pas à l'école de façon sécurisée. Les parents d'élèves nous interpellent en demandant où peuvent-ils se stationner.

Cela ne remplit pas les conditions de sécurité optimales pour la rentrée des enfants à l'école.

N. Bourdoune : Nous appelons très clairement au bon sens et à la citoyenneté. Ce n'est pas de la verbalisation systématique. Ce sera au cas par cas et la verbalisation se fera en cas d'abus. La situation a tendance à se dégrader quelque peu et nous avons voulu faire une piqure de rappel.

J. Guibert : Je suis d'accord sur ce constat. Les questions que je pose sont assez spécifiques et concernent les habitants qui ont du mal à se déplacer. Le parking de la Place des Promenades n'est pas toujours plein. Nous sommes cependant dans une société où les gens ne veulent plus marcher. Ils veulent tout avoir à portée de main ou plutôt à portée de pied. C'est un constat de fait de société, moins de place = moins de passage au centre. Toutes les villes ont cette problématique. J'aimerais que ces questions concernant les résidents à mobilité réduite ou autour des places des médecins soient des sujets à analyser pour le règlement.

N. Bourdoune : L'aménagement de la Place des Promenades est l'occasion pour nous de se pencher sur la problématique des mobilités et du stationnement. L'enjeu pour 2023-2024 est d'imaginer divers aménagements de mobilité pour régler ces problématiques, afin que voitures, habitants et touristes puissent cohabiter de la manière la plus pacifique possible. Un certain nombre de commerçants saluent l'initiative. Il y a toujours des esprits chagrins, mais c'est à l'initiative des commerçants. Nous verrons à l'usage et nous adapterons la politique de la ville à ce sujet.

O. Maillard : J'avais une intervention à faire sur la zone bleue. J'ai rencontré des habitants et je souhaite vous lire mon intervention. À Clamecy, il y a 149 emplacements en zone bleue dans le centre-ville pour 1h30 de stationnement seulement ! Elles sont comprises entre 9h12h et 14h19h du lundi au samedi. Croyez-vous qu'en 1h30 vous pouvez aller vous garer, chercher votre pain, faire la queue à la boucherie, acheter un gâteau à la pâtisserie et quelques courses à Carrefour city mais pas le temps d'aller boire un verre et d'aller au laboratoire ni à la pharmacie ou d'autres commerces, coiffeurs, restaurant par exemple. Nos commerçants locaux, sont le cœur de notre ville, et sont l'attractivité de notre ville, et en 1h30 ils vont mourir !

Pendant le confinement de la pandémie de la COVID 19, des procédures des arrêtés ont été mis en place pour les sauver, et, aujourd'hui on limite les consommateurs à 1h30 de stationnement c'est contradictoire.

C'est encore dommage qu'aucun débat n'ait eu lieu avec la minorité, où est la démocratie participative. Je propose une limitation de temps de 2h et le stationnement de 10h à 12h et de 14h à 16h et la suppression d'un certain nombre de stationnement en zone bleue.

Que la plupart des parkings les plus près c'est-à-dire école de musique et place des abattoirs sont dans un triste état de vétusté et présente d'énormes trous, qu'il faut 10 minutes pour aller du parking de la piscine à la pharmacie Rue Marié Davy et 10 minutes pour y revenir ou 12 minutes jusqu'au café de France sans porter de courses bien sûr et de bonnes constitutions évidemment pour marcher et 12 minutes pour revenir à son véhicule.

Enfin je conclus par le fait qu'une contravention de ce genre coûte 35 €, et avant l'été ce n'est pas plaisant, aujourd'hui avec la crise que nous subissons et au frais du carburant et les prix qui grimpent nous n'avons pas besoin de cette peine. Les citoyens devront également obtenir un disque aux normes européennes en un minimum de temps.

N. Bourdoune : J'entends. Dans votre périple, vous avez oublié derrière votre rendez-vous médical, le coiffeur, il y a la manucure qui va prendre encore plus de temps. Quant au restaurant, on s'y rend généralement entre midi et 14h, ce qui est une période gratuite en termes de zone bleue.

L'augmentation du temps de la zone bleue n'est pas déterminée par la commune, mais est encadrée par la loi. Vous aurez potentiellement la possibilité de faire modifier la loi par les députés. Mais, cela ne nous arrangerait pas et nous obligerait à racheter des disques. Ce sont des normes nationales voire européennes.

Enfin, vous avez fait remarquer que le parking de la piscine se situe à plus de 10 minutes de marche de la pharmacie rue Marié Davy. En général, quand on se rend dans cette rue, on se gare sur le parking de la Gravière ou de l'autre côté de l'Église de Bethléem, qui sont à moins de 2 minutes. C'est aussi l'intérêt, en se garant en immédiate proximité, de ne pas rester très longtemps. Quand on doit se rendre à plusieurs endroits, on a deux possibilités. On peut se garer sur un parking qui n'est pas en

zone bleue et prendre le temps de faire tout ce que nous avons à faire, même d'aller au restaurant. On peut aussi faire des opérations « coup de poing » en se garant en zone bleue. On se rend dans les commerces à proximité de la zone où l'on est garé, puis on se déplace vers une autre zone bleue quand on a des courses à faire ailleurs. Comme tout le monde respecte les zones bleues, on trouve toujours de la place pour se garer et on reste 5 à 10 minutes dans une zone au lieu de rester 2 à 3 heures. Maintenant, si vous voulez bien passer au compte administratif.

O. Maillard : Le temps de 1h30, certaines communes l'ont passé à 2 h. Cela me paraissait plus simple. Pour marcher, cela dépend de la constitution de la personne, vous avez raison.

N. Bourdoune : Ce n'est pas le maire qui l'a déterminé, mais la loi. C'est donc l'État français.

O. Maillard : Certaines communes l'ont passé à 2 heures, mais je vais rechercher, si vous voulez. Pour le compte administratif, j'ai pu lire que le carburant et le combustible sont en hausse alors qu'on n'a pas encore les tarifs appliqués d'aujourd'hui. J'ai vu aussi du personnel titulaire, contractuel, contrats aidés, des personnes extérieures. Si vous voulez bien me donner des informations sur ces personnes extérieures. J'ai également constaté que les revenus des immeubles étaient en baisse.

N. Bourdoune : Nous parlons bien de l'exercice de l'année précédente. Tous ces éléments ont été précisés lors du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et, parfois, lors des Décisions Modificatives. Vous avez donc tous les éléments dans vos documents ainsi que les comptes-rendus.

N. Faule : Concernant les combustibles, il restait du fuel en stock fin 2019, et il y a eu moins d'achat en 2020. Ce stock a évidemment été consommé. On en a racheté pour chauffer les bâtiments. Pour les carburants, une petite augmentation de leur coût a eu lieu en 2021. Elle était certes moins forte que maintenant, mais elle était là. En 2020, il ne faut pas oublier l'effet COVID. Les services ont donc fonctionné au ralenti. Pour le personnel extérieur, cette augmentation vient principalement de la brigade verte à laquelle nous avons fait appel pour enlever l'herbe. Enfin, pour le revenu des immeubles, la coupe de bois a été mise dans le poste budgétaire des revenus des immeubles au lieu du poste 7022 pour 52 950 €. Voilà l'explication de cet écart.

N. Bourdoune : Il me semble que cela a été précisé en Commission des finances.

Affectation de résultats du budget général :

N. Faule : Présentation du tableau de l'affectation de résultats du budget général. La commune dégage un excédent de 504 710,37 €.

Budget Eau 2021 : compte administratif

N. Faule : Présentation du tableau du Compte Administratif du budget eau et du détail des articles. Je tiens à vous rappeler qu'à partir de 2022, nous allons rebasculer les charges de fonctionnement (fluides, énergie, etc.) lié à l'eau, qui étaient supportées jusqu'à présent par le budget général.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Budget annexe EAU - Vue d'ensemble fonctionnement

<i>Vue d'ensemble fonctionnement</i>	BP 2021	BS2021	CA 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE	336 916,00	65 820,00	280 349,15
011 Charges à caractère général	74 760,00	25 100,00	74 946,51
012 Charges de personnel	49 200,00	1 000,00	49 370,66
65 Autres charges de gestion courante	5,00	-	5,27
66 Charges financières	30 000,00	-	28 211,71
67 Charges exceptionnelles		29 720,00	29 720,00
042 opérations d'ordre	98 100,00	-	98 095,00
22 Dépenses imprévues		10 000,00	
023 Virement à la section d'investissement	84 851,00		
RECETTES DE L'EXERCICE	336 916,00	208 527,82	376 296,37
70 Produit de la surtaxe	185 275,00	-	202 398,37
73 Impôts et taxes			
74 Dotations, participations	95 288,00	13 050,00	117 544,63
75 Autres prod. de gestion courante	-	-	0,37
013 Atténuation de charges			
76 Produits financiers (sf 762)	-	-	
77 Produits exceptionnels	-	-	
042 Opérations d'ordre	56 353,00	-	56 353,00
66 Frais financiers			
002 Excédent reporté		195 477,82	

Résultat de l'exercice	95 947,22
------------------------	-----------

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Budget annexe EAU - Vue d'ensemble investissement

<i>Vue d'ensemble investissement</i>	BP2021	BS2021	CA 2021
DEPENSES	186 690,00	113 922,06	159 046,15
001 Déficit reporté		113 922,06	
139 Subv inscrites cpte de résult	56 353,00	-	
16 Remboursement capital	103 000,00	-	102 693,15
20 Etude	-		
213 Usine de traitement			
23 Programmes travaux	27 337,00	-	
040 Opérations patrimoniales			56 353,00
RECETTES	184 890,00	113 922,06	212 017,06
001 Excedent reporté			
021 Prélèvement	84 851,00		
28 Dotation amortissement	98 100,00	-	98 095,00
1068 Affectation résultat		113 922,06	113 922,06
13 Subventions			
16 Intérêts capitalisés opé.d'ordre			
16 Emprunts			
2763 Créances sur collect.publ	1 939,00	-	

Résultat de l'exercice	52 970,91
------------------------	-----------

Affectation de résultats du budget eau :

N. Faule : Présentation du tableau d'affectation de résultats du budget eau. Le budget eau 2021 a un excédent de 230 473,89 €.

Compte de gestion du budget général et du budget eau :

N. Faule : Présentation des comptes de gestion des budgets général et eau. Le compte administratif, qui est géré par la mairie, et le compte de gestion, géré par le Trésor public, doivent être cohérents. Nous constatons ici que nous avons les mêmes chiffres, que ce soit pour le budget général ou pour le budget eau.

N. Bourdouné : Je vais quitter la salle quelques instants, puisque je ne peux pas participer au vote des différents comptes administratifs.

Le vote est dirigé par le doyen de l'assemblée, M. Roland GATEAU.

-Compte de gestion 2021 – Budget général : 2 absentions.

-Compte de gestion 2021 - Budget eau : 2 abstentions.

Monsieur le Maire quitte la salle Romain Rolland pour le vote des comptes administratifs.

Compte administratif 2021 – budget général : 1 contre, 2 abstentions.

Compte administratif 2021 – budget eau : 3 absentions.

Monsieur le Maire revient.

Affectation des résultats budget général : 3 abstentions.

Affectation des résultats budget eau : 3 abstentions.

- Tarifs Aquagym :

G. Texier : Il y a lieu de procéder à la révision du tarif de la séance d'aquagym, en passant de 3 € à 4 €. Nous avons remarqué qu'il est plus intéressant de prendre à la séance qu'au trimestre. Nous augmentons donc la séance pour que ce soit plus intéressant au trimestre.

Vote : Unanimité.

- Vente d'un bien :

N. Bourdouné : Il est proposé la vente d'une remorque acquise en 1994, dont les Services Techniques n'ont plus l'usage aujourd'hui pour le prix de 400 €. Une entreprise souhaite l'acheter et nous sommes tombés d'accord sur le prix. Il s'agit juste de valider cette cession.

Vote : Unanimité.

Ressources humaines :

- IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) Régie de recettes :

N. Bourdoune : Des agents de notre collectivité assurent les fonctions de régisseur de recettes et perçoivent à ce titre une indemnité de responsabilité. Le cumul entre l'indemnité de responsabilité et le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) n'est plus autorisé. Afin de permettre l'indemnisation de ces agents pour cette mission, il est proposé d'instaurer une part « régie » au sein de l'IFSE. Les montants de la part IFSE « régie » correspondent au montant des indemnités plafonds fixées par arrêté ministériel du 28 mai 1993 et en fonction du montant moyen des recettes encaissées.

Les agents concernés sont :

- Médiathèque : 1 agent pour 110 € par an.
- Musée : 1 agent pour 110 € par an.
- Cinéma : 1 agent pour 160 € par an.
- Piscine : 1 agent pour 110 € par an.
- Manifestations culturelles : 1 agent pour 110 € par an.
- Cimetière : 1 agent pour 110 € par an.
- Droits de place : 1 agent pour 110 € par an.
- Camping : 1 agent pour 140 € par an.

RÉGISSEUR DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)
Montant moyen des recettes encaissées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	-	110
De 1 221 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	4 600	410
De 53 001 à 76 000	5 300	550

De 76 001 à 150 000	6 100	640
De 150 001 à 300 000	6 900	690
De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

Cette IFSE pourra être versée aux agents stagiaires, titulaires ou contractuels. Elle sera versée en complément de la part fonction de l'IFSE prévue pour le groupe d'appartenance de l'agent régisseur. Le Comité Technique a été consulté sur la mise en place de cette part d'IFSE et a donné un avis favorable à l'unanimité.

Vote : Unanimité.

- Comité Social Territorial (CST) : instauration du comité, détermination du nombre de représentants et paritarisme :

N. Bourdoune : Dans le cadre de la loi N° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret d'application n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il est prévu la création des Comités Sociaux Territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2023, en remplacement des Comités Techniques Paritaires et des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Les élections professionnelles sont prévues le 8 décembre 2022.

Afin d'établir la composition du Comité Social Territorial, il convient de déterminer le nombre de représentants de la collectivité et le paritarisme avec le nombre des représentants du personnel.

L'effectif relevant du CST établi au 1^{er} janvier 2022 est de 51 hommes et 56 femmes, 107 agents au total, soit supérieur à 50 et inférieur à 200.

Le nombre de représentants titulaires doit s'établir entre 3 à 5 représentants titulaires et un nombre égal de suppléants. Il est proposé de l'établir à 4 (nombre de représentants établis lors des Comités Techniques précédents) et de respecter le paritarisme entre les deux collèges (représentants du personnel et représentants de la collectivité).

Les représentants syndicaux ont été consultés sur ces dispositions. Le Comité Technique, réuni le 30 mai 2022 a émis un avis favorable.

Vote : Unanimité.

Travaux :

- Convention d'Occupation Temporaire du domaine public quai des jeux VNF (Voies navigables de France) :

R. Gateau : Il est proposé d'établir une convention entre VNF et la Ville de Clamecy concernant l'occupation du domaine public fluvial au lieudit « les Jeux ». La convention porte sur le réseau d'eau pluviale présent sur le foncier de VNF quai des Jeux. Elle est établie pour une durée de 10 ans avec une redevance annuelle de 84,84 € révisable.

Vote : Unanimité.

- **Souscription Église Notre-Dame de Bethléem :**

N. Bourdounne : Une précédente convention liait la Fondation du Patrimoine et la Ville de Clamecy concernant la Tranche 1 de l'Église Notre-Dame de Bethléem. Nous allons engager la Tranche 2. Les travaux vont démarrer au mois de septembre avec la reprise des fondations par l'implantation de micropieux et la stabilisation du bâtiment.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine pour un appel à la souscription. La Fondation complètera sur ses fonds les sommes collectées. La rénovation de cette église est un projet de plus de 5 millions d'euros. C'est un enjeu pour le territoire en termes d'attractivité, puisque c'est bâtiment atypique inauguré en 1926 en ciment armé de style byzantin. Des désordres ont été constatés. Les travaux sont divisés en quatre tranches :

- Tranche 1 : assèchement de la structure et préservation des fresques de Pouyaud.
- Tranche 2 : reprise des fondations et stabilisation du bâtiment.
- Tranche 3 : retravail de la structure, débâcher le bâtiment et enlever l'échafaudage.
- Tranche 4 : création d'un centre d'expression multiculturelle immersif en 3D.

C'est un lieu qui sera privilégié pour des spectacles, des expositions artistiques pour 2026 afin de pouvoir réinaugurer ce lieu pour le centenaire de sa construction. Nous sommes en permanence à la recherche de subventions et d'un Plan de financement complémentaires. Le but est de partager cette ambition portée pour ce lieu avec un maximum de structures et notamment les habitants pour que chacun puisse faire de ce lieu son futur lieu d'expression multiculturelle.

Nous vous demandons donc de signer cette nouvelle convention avec la Fondation de Patrimoine.

J. Guibert : Quelle méthode sera utilisée pour les communications et les souscriptions ? J'ai lu différents articles. Dans la communication, on parle de l'usage de logos communs et de charte communale. Mais il n'y a rien de mentionné sur la façon de chercher des donateurs.

N. Bourdounne : C'est l'article 6 de la convention. Chacun va mobiliser ses propres réseaux. Nous allons créer des outils de communication communs. Nous avons aussi le site Internet de la Ville qui avance et que nous allons bientôt pouvoir vous présenter. La page Facebook de la Ville sera aussi utilisée. Dès que nous lancerons cette nouvelle souscription, le Journal du Centre sera mobilisé, représenté aujourd'hui avec le retour de Pierre Brérard que je salue, ainsi que Radio Flotteurs. Nous continuons notre démarche auprès de la Fondation Stéphane Bern. Les réseaux de la Fondation du Patrimoine ainsi que ceux de la Ville de Clamecy et ses outils de communication seront donc mobilisés pour mettre en exergue ce bâtiment et amener un maximum de donateurs à participer à sa rénovation.

Vote : Unanimité.

Urbanisme :

- **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : avis**

R. Gateau : Par arrêté n° 2022-100 du 21 avril 2022, la Présidente de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne a prescrit la modification simplifiée du PLU de la Commune de Clamecy pour permettre l'aménagement du terrain tampon pour les gens du voyage en créant un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité) en zone A (agricole).
Il y a lieu d'émettre un avis sur le projet de modification simplifiée du PLU.

Vote : Unanimité.

Affaires sociales :

- **Subvention :**

A. Magnien : L'association AFPLI (Association Familiale de Prévention et de Lutte contre L'Illettrisme) est une association départementale qui a des antennes sur tout le département. Celle de Clamecy est d'ailleurs l'une des importantes de la Nièvre. L'association sollicite une subvention d'un montant de 3 000 €. Pour mémoire, la subvention de 2021 était également de 3 000 €.

Vote : Unanimité.

Affaires sportives :

- **Subvention Aviron :**

G. Texier : L'association souhaite acquérir un bateau pédagogique, fabriqué en France à Annecy, dans le but de proposer des initiations aux adolescents et aux scolaires. Ce bateau est une yolette, c'est-à-dire un bateau à équipage de 4 rameurs et un barreur. Le montant de l'acquisition est de 15 000 €, éligible au budget participatif citoyen à hauteur de 12 000 €. Nous les incitons à chercher d'autres financeurs que la Ville de Clamecy. La demande de participation de la Ville de Clamecy sur le reste à charge est de 2 000 €, avec un autofinancement de l'association de 1 000 €.

N. Bourdoune : 3 fabricants (un italien et deux français) ont répondu à ce projet. L'association a privilégié une production artisanale locale. Il faut savoir que nous avons le seul club d'aviron de la Nièvre et c'est quelque chose à développer. Au niveau local, il faut nous réapproprier tous les sports en rapport avec l'eau. Cela va dans le sens de notre culture locale, que ce soient les joutes et la descente bidon pour les loisirs, un Canoë-Kayak Club fondé par Alain Colas qui continue à se développer, notamment en louant des canoës à de plus en plus de touristes. Le club est bien doté en termes de matériel, même s'il sera amené à le renouveler prochainement.

L'intérêt de cette yolette est de démocratiser encore plus ce sport en permettant à des groupes d'écoles, de collège, de lycée et de centres sociaux de s'initier à cette pratique très particulière.

Bientôt, nous les verrons sur la Tamise, espérons.

Je pense qu'il est important pour Clamecy et notre territoire de soutenir cette initiative. Elle s'inscrit dans la démarche telle que nous le souhaitons pour les associations. Quand elles veulent renouveler certains matériels, nous les encourageons vivement à solliciter le budget participatif du Conseil Départemental. Nous pouvons ensuite intervenir en complément ainsi que l'association pour une petite partie de la participation.

Vote : Unanimité.

Tarifs Mugs :

N. Bourdoune : Je vous parlais d'un goodies en particulier. Il s'agit de la tasse à thé avec une impression qui est une création originale de Loupot pour la marque de thé Twinings. Nous proposons de vendre ce mug au Musée au prix usuel de 7 €, si vous êtes d'accord.

Un deuxième motif a été choisi. Nous ne l'avons pas encore réceptionné et nous reviendrons donc vers vous dans un prochain Conseil Municipal pour vous soumettre au vote la vente de cet autre mug.

J. Guibert : Pour ce produit, travaillons-nous avec un producteur français ?

N. Bourdoune : Oui, évidemment. C'est une commande passée avec le directeur du Musée. Le principe est que ses fournisseurs soient les plus locaux possibles. Je crois même que ce producteur est bourguignon. N'hésitez pas à les acheter pour les offrir à vos proches. Ce sera un cadeau de Noël très recherché.

J. Guibert : Je crois que peu de Clamecycois savent qu'il y a des objets à acheter au Musée. J'ai récemment acheté une affiche St Raphaël en vente au Musée et peu de Clamecycois le savent.

N. Bourdoune : Nous avons demandé au directeur du Musée de diversifier l'offre et de multiplier les objets souvenirs en direction des touristes. S'ils peuvent partir en emportant un petit bout du territoire avec eux, cela fera d'eux encore plus des ambassadeurs de notre ville.

Vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.